

**PROTOCOLE D'ACCORD PREELECTORAL
POUR LES ELECTIONS A DATE COMMUNE DES
INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL
DELEGUES DU PERSONNEL & COMITES D'ETABLISSEMENT**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La société BRICO DEPOT, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 29 735 500 euros, dont le siège social est situé à LONGPONT SUR ORGE (91310), 30-32, Rue de la Tourelle, immatriculée au RCS d'Evry sous le N° 451 647 903,
- La société EURO DEPOT IMMOBILIER, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 190 731 000 euros, dont le siège social est situé à LONGPONT SUR ORGE (91310), 30-32, Rue de la Tourelle, immatriculée au RCS d'Evry sous le n°451 645 295,

Représentées par Monsieur Olivier LURSON, dûment mandaté en sa qualité de Directeur des Ressources Humaines,

Ci-après dénommées « *l'Entreprise* »,

D'UNE PART,

ET :

- Les organisations syndicales dans le cadre des articles L.2314-3 et L.2324-4 du code du travail :
 - La Fédération des Services CFDT
Tour Essor, 14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex
Représentée au présent acte par Monsieur Jacky NAVET en sa qualité de Délégué Syndical Central CFDT
 - La FNECS CFE-CGC
9 rue de Rocroy – 75010 PARIS Cedex
Représentée au présent acte par Monsieur Alain LECLAIRE en sa qualité de Délégué Syndical Central CFE-CGC
 - La Fédération CSFV-CFTC
34 quai de Loire – 75019 PARIS
Représentée au présent acte par Monsieur Mickaël GIFFARD en sa qualité de Délégué Syndical Central CFTC
 - La Fédération commerce distribution services CGT
Case 425 – 93514 MONTREUIL Cedex
Représentée au présent acte par Monsieur Cédric AUGER en sa qualité de Délégué Syndical Central CGT
 - La Fédération Employés et Cadres CGT-FO
28 rue des Petits Hôtels – 75010 PARIS
Représentée au présent acte par Monsieur Patrice HERRERIAS en sa qualité de Délégué Syndical Central CGT-FO

D'AUTRE PART,

Ci-après ensemble désignées « *les Parties* »,

P.H.

AL

HF
JN AC
u